

Avis sur le rapport 3-2 de l'Exécutif régional
**Détermination des dotations de
fonctionnement des lycées 2027 pour
les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Pierre-Alexandre Privolt

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région est soumise, selon le Code de l'Éducation, à l'obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires dont elle a la charge, soit 128 lycées publics (lycées généraux et technologiques, professionnels et agricoles). Il s'agit d'un rapport soumis chaque année à l'avis du CESER.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques.

La dotation globale de fonctionnement pour l'année 2027 s'élève à 45 923 786 € :

• **39 762 928 € pour les lycées de l'Éducation nationale,**

• **6 160 858 € pour les lycées agricoles.**

Le montant pour 2027 est en baisse pour la deuxième année consécutive. Cette diminution est notamment justifiée par la baisse des coûts des fluides sur les deux dernières années, et un fort redressement des fonds de roulement, permettant ainsi de contribuer davantage à la dotation 2027. 80 lycées sont concernés par cette dernière mesure, contre 33 lycées en 2025 et 17 en 2024.

La dotation sur les six dernières années (de 2022 à 2027) reste en augmentation, à hauteur de 20 %.

Les autres modalités de calculs restent par ailleurs inchangées : part pédagogique maintenue à 25 % et prise en compte spécifique des lycées agricoles.

À l'échelle régionale, il est à noter, pour la rentrée 2025, un maintien du nombre total d'élèves dans les lycées.

Avis du CESER

La diminution de la dotation globale de fonctionnement par rapport à 2025 s'explique par la baisse des coûts des fluides en 2024 et 2025. Le CESER s'inquiète toutefois, dans une période de restriction budgétaire de la collectivité régionale, de l'inversion de la tendance, avec une hausse des coûts de l'énergie constatée depuis plusieurs mois. La Région devra avoir la capacité de faire face à une probable nouvelle hausse des dépenses énergétiques dans les établissements. Il est, par conséquent, d'autant plus important de poursuivre le programme d'investissement et de rénovation énergétique des bâtiments, partout sur le territoire. Ces travaux devront permettre aux établissements d'améliorer le confort thermique, en période hivernale mais également lors des épisodes de canicule.

Le CESER souligne positivement la poursuite de l'effort particulier de la Région au bénéfice des lycées agricoles en difficulté et le maintien de la part pédagogique de la dotation à hauteur de 25 %.

En lien avec ce dernier point, dans le cadre de l'autonomie des établissements et avec des fonds de roulement qui restent importants pour de nombreux lycées, la Région pourrait encourager les investissements destinés à améliorer la qualité de vie des élèves et des personnels au sein des établissements.

Plus généralement, le CESER préconise qu'une présentation détaillée du mode de calcul et des montants des dotations régionales puisse être faite chaque année devant le Conseil d'administration et le Conseil de vie lycéenne (CVL) de chaque établissement, afin de valoriser le rôle majeur joué par la collectivité régionale.

Enfin, comme il le fait chaque année, le CESER, en tant que représentant de la société civile organisée et deuxième assemblée régionale, demande à être systématiquement saisi sur la question des tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement, comme cela avait été le cas en 2021.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Julien Bernard, au nom de la CGT

Pour la deuxième année consécutive, le budget pour les lycées est en baisse. Pourtant, ce ne sont pas les besoins qui manquent. Les lycéens en colère le disent haut et fort depuis maintenant plusieurs semaines : les conditions d'études ne sont pas acceptables. Outre le manque récurrent et organisé de professeurs sur lequel la Région n'a pas de leviers, les lycéens dénoncent la vétusté de certains bâtiments, du matériel, du mobilier ainsi que les conditions d'hygiène. La Région a engagé un certain nombre de travaux d'isolation et de mise aux normes mais nous savons également que l'enveloppe initiale, réduite à chaque réévaluation du PPI, ne sera pas suffisante pour faire face à tous les besoins.

La prise en charge des charges fixes et des dépenses de viabilisation et d'entretien ne peut pas se faire au détriment de l'activité pédagogique des établissements, même au nom d'une gestion prudente face aux crises en cours, notamment énergétique. À ce titre, l'augmentation des fonds de roulement des établissements, qui conduit la Région à diminuer la DGF de 74 lycées sur 128, est particulièrement inquiétante pour notre organisation. Alors que les établissements ont une autonomie de gestion, leurs budgets répondraient-ils donc à tous les besoins exprimés localement par les lycéens et les personnels pour améliorer la qualité de l'activité éducative et de la vie dans leur établissement ? La CGT ne peut pas le croire et ce n'est pas ce que nous entendons des personnels et du mouvement lycéen en cours. Cette baisse des dotations globales est donc incompréhensible.

De plus, la question des rythmes scolaires est également venue dans les débats avec le slogan : "Stop aux 8h-18h". Nous l'avions souligné lors de l'autosaisine sur les lycées de demain, beaucoup de jeunes, en particulier dans notre région rurale, ont des amplitudes horaires inacceptables avec notamment des temps de transport beaucoup trop importants. Certains sociologues parlent même de "pénibilité du travail scolaire". Là encore, la Région a la main et son refus d'évaluation de la situation du transport scolaire ne peut que nous alerter.

Enfin, il n'est pas possible, dans une démocratie digne de ce nom, de s'opposer à la colère de la jeunesse qui manifeste pacifiquement dans son immense majorité que la force violente et aveugle d'une police en roue libre : gaz lacrymogène, grenade assourdissante, voiture bélier, étranglement, noyade, main arrachée, mâchoire fracturée, garde à vue en masse. Cette réponse du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux et ne règlera aucun des problèmes soulevés, au contraire elle les aggravera.

La CGT votera l'avis.

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, chères et chers collègues,
Pour le MEDEF, les moyens consacrés aux lycées participent directement à la préparation de l'avenir de notre région. La qualité des conditions d'enseignement compte pour la réussite des jeunes, leur orientation et leur insertion professionnelle.

Nous entendons les éléments qui expliquent la diminution de la dotation : la baisse passée du coût des fluides et la mobilisation des fonds de roulement. Une gestion rigoureuse suppose effectivement de tenir compte des ressources disponibles.

Cette démarche appelle toutefois deux précautions. D'abord, la situation doit être appréciée établissement par établissement. Un fonds de roulement peut répondre à des besoins de trésorerie ou à des dépenses programmées. Sa mobilisation doit donc préserver la capacité du lycée à fonctionner et à faire face aux imprévus.

Ensuite, les économies constatées sur l'énergie ne garantissent pas celles de demain. Nous partageons la vigilance de la commission : la Région doit pouvoir adapter sa réponse si les charges repartent à la hausse, afin de préserver les moyens pédagogiques.

Nous saluons à ce titre le maintien de la part pédagogique à 25% et l'attention portée aux lycées agricoles.

Nous soutenons également la poursuite de la rénovation énergétique. Elle doit s'appuyer sur une hiérarchisation des travaux selon leur efficacité, les économies attendues et l'amélioration du confort, en hiver comme lors des fortes chaleurs.

Au-delà de cette dotation, nous souhaitons rappeler l'importance des lycées professionnels et agricoles pour nos territoires. Ils doivent disposer de conditions de fonctionnement permettant aux jeunes de découvrir les métiers, d'acquérir des compétences et de construire des parcours de réussite, en lien avec les entreprises.

Le MEDEF partage ainsi les orientations de l'avis, avec une exigence : maîtriser les dépenses tout en préservant la qualité de la formation et les conditions d'accueil des élèves.